

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray le Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 28 juin 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_064 - MOBILITE CONVENTION DE PARTENARIAT – ENGAGEMENT DU GRAND CHAROLAIS DANS UNE ACTION COLLECTIVE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA LIGNE TER PARAY- LE-MONIAL - LYON**

La Ligne TER Paray-le-Monial – Lyon profite à plusieurs centaines d'usagers qui effectuent quotidiennement le trajet domicile-travail entre le Sud de la Saône-et-Loire et Lyon, et à d'autres effectuant des trajets de plus longue distance entre Paray-le-Monial et Lyon, première gare de correspondance de France. Elle dessert 9 gares et traverse le territoire de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Elle est ainsi située sur deux régions : la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La ligne a été mise en voie unique pour des raisons de rentabilité et de mauvais état des infrastructures, ce qui a contraint la fréquence de passage à 4 allers et retours notamment du fait de l'absence d'un point de croisement sur la ligne. Il avait été question lors du projet de rénovation en 2017 de rétablir un croisement à La Clayette qui se trouve à la moitié du temps de parcours entre Lamure-sur-Azergues et Paray-le-Monial. Cela n'a finalement pas été réalisé.

À la suite de ces travaux, de nombreux dysfonctionnements ont été répertoriés par l'association d'usagers, association de développement de la ligne ferroviaire Paray-le-Monial – Lyon (ADELIFPALY). En effet, ADELIFPALY, a alerté quant aux nombreux dysfonctionnements de la ligne qui ont tendance à forcer les usagers à délaisser le train au profit de la voiture.

Ces dysfonctionnements sont notamment :

- Un problème de cadencement : seulement 4 allers-retours par jour, pas de train en provenance de Lyon tôt le matin et horaires des trains pas assez adaptés aux besoins des usagers (les arrivées sur Lyon sont notamment trop proches des horaires d'arrivée au travail, ce qui accroît le risque de retards) ;
- La fermeture du guichet dans certaines gares – L'irrégularité des trains : fréquents retards ou annulations de dernière minute - L'absence de double voie permettant aux trains de se croiser ;
- L'absence de permanence de la SNCF à l'aiguillage de Lamure-sur-Azergues qui permettrait aux trains de se croiser - Un tronçon de 90 km de long entre Lozanne et Paray-le-Monial (soit le plus long tronçon de voie au niveau national sans possibilité donnée aux trains de se croiser).

Pour remédier à ces écueils et retrouver une qualité supérieure de la ligne, les intercommunalités concernées souhaitent s'unir et formuler collectivement des propositions.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est à établir entre les Communautés de Communes du Grand Charolais, de Brionnais Sud Bourgogne, de Beaujolais Pierres Dorées et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien. Elle a pour objet de

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

définir les engagements moraux et financiers réciproques des parties, dans le cadre de la mise en place d'actions coordonnées œuvrant en faveur du maintien et du renforcement de la ligne TER Paray-le-Monial - Lyon.

L'action collective a pour objectif de mobiliser les élus des territoires, de les doter de données, d'argumentaires solides leur permettant de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF et la SNCF Réseau, et de convaincre ces interlocuteurs d'engager des solutions opérationnelles pour pallier les dysfonctionnements de la ligne, restaurer la qualité de celle-ci et exploiter pleinement son potentiel de développement. Pour se faire, le collectif souhaite lancer d'ici cet automne une étude ou une enquête ciblée sur les usagers actuels de la ligne TER et aussi les usagers potentiels (touristes, salariés...). La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par le Grand Charolais.

L'étude envisagée consistera donc à :

- Évaluer le niveau de service Voyageurs actuel de la ligne ;
- Étudier les différents usages de la ligne TER ;
- Analyser le potentiel d'utilisation supplémentaire de la ligne ;
- Ébaucher des pistes d'amélioration réalistes du fonctionnement de la ligne TER ;

Le coût total de l'étude a été estimé entre 20 000 € et 30 000 € HT.

La durée de la mission est évaluée à 4 mois.

Les modalités de son financement sont déclinées dans le projet de convention annexé.

Les 4 EPCI parties prenantes mèneront également des actions de communication ciblées dont une conférence de presse commune à l'occasion de la 20<sup>e</sup> édition de la Semaine européenne de la mobilité en septembre 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la desserte ferroviaire du territoire, dont la ligne TER Paray-le-Monial - Lyon apparaît comme un vecteur essentiel pour l'attractivité du Grand Charolais en termes de développement économique, d'intermodalité et d'accessibilité, de potentiels de réduction des gaz à effet de serre et de développement touristique, surtout avec la perspective de la labellisation UNESCO,

Considérant que la ligne TER Paray-le-Monial- Lyon est un atout indéniable pour favoriser la mobilité sur le territoire du Sud de la Bourgogne-Franche-Comté et du Nord de l'Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant qu'il convient d'œuvrer pour son développement,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 19 mai 2022,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 27 juin 2022,

Considérant le projet de convention de partenariat joint en annexe,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

*Après interventions du Président Gérard GORDAT, Patrick BOUILLON, André ACCARY, Jean-Marc NESME, Romuald COSSON et Fabien GENET,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **d'approuver la participation du Grand Charolais à cette démarche de lobbying pour le maintien de la ligne TER Paray-le-Monial – Lyon,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention de partenariat entre les quatre EPCI concernées, ainsi que les avenants éventuels et l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de l'étude sur l'usage actuel de la ligne TER Paray le Monial – Lyon et son potentiel de développement,**
- **de prendre en charge l'éventuel autofinancement dans le cadre de la clé de répartition telle que définie dans la convention.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS</b>
<b>Membres présents à la séance : 53</b>	<b>Votants : 68</b>

**Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Céline BIJON à Jean-Baptiste LEFORT, Georges BORDAT à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Nathalie COQUELIN à Magali DUCROISET, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Martine DESPLANS à Philippe DUMOUX, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Dominique NUGUE à André ACCARY, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

**Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Guillaume CHAUVEAU, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**